



CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 2 février 2021 en visio-conférence
Rapport 1.1 : Accord stratégique État/Région sur les orientations du
CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027

Déclaration de François Thibaut pour la CGT

Pour débiter cette intervention, nous ne pouvons que regretter et dénoncer ce travail fait dans un délai trop contraint, pour toutes les commissions, comme pour les chargés d'études que nous remercions. Comment être en capacité d'apprécier sérieusement rapport et avis dans ces conditions ?

Dans la période difficile que nous traversons, si nous ne voulons pas que le jour d'après ressemble au jour d'avant en pire, la CGT estime que les projets des plans de relance comme du CPER doivent être portés en direction de l'industrie, des services, des services publics avec un objectif de cohérence et de coopération en territoire et entre les territoires, avec l'objectif de l'emploi, intégrant la transition écologique, pour une vie meilleure répondant aux besoins des populations et prenant donc aussi en compte le social, la culture, le sport...

La question du maintien de l'existence de nombreuses PME-TPE, mais aussi d'associations, constituant un important tissu économique et social local, est essentielle dans la crise que nous vivons.

« Les orientations du CPER 2021-2027 ne sont pas fondamentalement différentes de celles du CPER 2014-2020 » est-il écrit. C'est bien cela qui pose problème. Même si le CPER est à différentier du plan de relance, il y aura besoin d'en clarifier les usages en liens avec les axes et les actions menées et les cohérences. Nous aurions apprécié de disposer des indicateurs qui déterminent les choix faits par rapport aux besoins recensés, ce qui permettrait d'avoir un suivi concret de l'avancement autre que simplement financier de consommation des budgets.

Pour la CGT, un CPER offensif qui s'inscrirait dans la réponse à la crise sanitaire, économique et sociale, ne peut se limiter à répartir des montants financiers à partir d'une enveloppe fixe définie d'avance à partir d'un état des lieux très généraliste.

Comment les financements de ce CPER s'articulent-ils avec les financements existants ? Par exemple, sur le thème 5 emploi – formation : Sous-thématique 4 : Formation des salariés et sécurisation des parcours Enveloppes financières État : 700 000 € par an soit 4 900 000 € (gérée directement sur le BOP 103 (hors CPER) dans le cadre des ADEC, FNE classique, FNE plan de relance, en déclinaison des orientations nationales)

Nous pensons aussi que nous ne pouvons nous abstraire des réalités vécues que les déclarations et satisfécits officiels ne sauraient masquer

Or, malgré les propos lénifiants d'Elisabeth Borne, l'apprentissage ne fait pas recette en dehors des étudiants du supérieur : David Margueritte, président des Régions de France dénonce des chiffres artificiellement gonflés alors que 40 000 apprentis sont sans contrat ! Ces piètres résultats sont à rapprocher du recul des contrats de professionnalisation (- 44% par rapport à 2019), de l'échec de la politique 1 jeune / 1 solution (60 % des offres d'emplois sont jugées illégales), de la suppression de postes d'enseignants (-189 postes dans les académies de Dijon et Besançon) - même si cela ne relève pas de la région.



Il en est de même sur la GPECT où les travailleurs les plus précaires socialement sont aussi souvent ceux qui se sont révélés être essentiels et la sécurisation de leurs emplois, formations, conditions de travail doivent être portés au même titre que l'ensemble des qualifications et la CGT reste force de propositions en la matière.

Sur le Volet transition énergétique et écologique, nous réaffirmons le besoin de services publics pour un accès de tous à l'énergie, bien commun inaliénable alors que la précarité énergétique est importante dans notre région et ne fait que grandir.

A l'heure du démantèlement d'EDF via le projet Hercule et des politiques menées par le gouvernement de restructurations, abandons de missions et privatisations rampantes, suppressions de postes dans les ministères et services déconcentrés en charge de l'écologie et de l'agriculture, les politiques menées sont en contradiction totale avec les besoins des populations.

Sur le volet Emploi – Formation : L'avenir ne passera pas seulement par l'adaptation des entreprises mais aussi par des actions ambitieuses pour développer d'autres activités (et donc des emplois) répondant aux besoins des populations : productions industrielles, biens communs (énergie, eau ...), services (santé, culture, éducation et formation, mobilité ...) Ce qui nécessite de travailler à la qualité de ces emplois et au travail et ses conditions d'exercice.

Pour la CGT, la situation sociale et économique appelle à la fois une réorientation politique et de nouveaux droits d'intervention des salariés dans la stratégie des entreprises.

Si nous nous félicitons de l'existence d'une éco-conditionnalité dans différents thèmes du CPER, nous estimons qu'il faut aussi un critère de « social-conditionnalité ».

Sur le Volet Mobilités, la CGT appuie l'exigence de suivi de l'avis et de la préparation à venir sur le volet spécifique. Nous serons d'autant plus vigilants que les capacités financières, tant de l'Etat que de la Région, ne seront plus les mêmes en 2023 et risquent de conduire à des réductions massives d'engagement, à rebours des enjeux sociétaux et de report modal.

L'ensemble de ces fonds doivent servir de réponses aux besoins et pas de leviers pour exacerber la compétition entre les territoires de la région et avec les régions voisines.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis et sera vigilante sur le suivi du CPER.